

Vous pouvez contacter le service animations - associations dans le cadre de l'organisation d'événements d'intérêt local, pour toute demande d'assistance :

- En matière technique (mise à disposition de salle, de matériel) ;
- En matière administrative et juridique (informations réglementaires, assistance au montage de dossiers) ;
- En matière de communication (utilisation de supports de communication municipaux : internet, affichage, Cormeilles magazine).

Le service est également missionné pour la réalisation et l'élaboration de conventions passées entre la municipalité et les associations (hormis les associations sportives).

Repères:

Horaires d'ouverture

- Lundi de 13h30 à 18h30
- Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h30

Contact :

Hôtel de ville

Service animations et associations
(2e étage)

3 avenue Maurice Berteaux

Tél. 01 34 50 47 60

Courriel : animations@ville-cormeilles95.fr ^[1]

Source URL: <https://www.ville-cormeilles95.fr/article/animations-et-associations>

Liens

[1] <mailto:animations@ville-cormeilles95.fr>